

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_004

Séance du jeudi 04 janvier 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 27/12/2017

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, *Michèle BUISSON*

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, ~~Michèle BUISSON~~, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Vente D 1359 et 1361 à monsieur Bernard CATALAN (la Barthe) - DE_2018_004

Vu la délibération DE_2016_105 ;

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de vendre les parcelles suivantes à monsieur CATALAN Bernard :

- D 1359 (2a28ca)
- D 1361 (1a14ca)

Pour mémoire, le prix fixé par le conseil municipal dans sa délibération précédente était de 35€ le m².

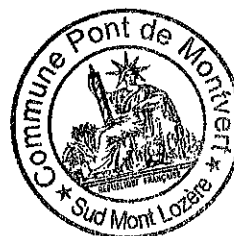
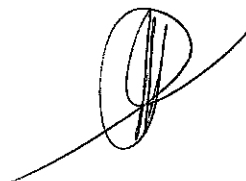
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente des parcelles D1359 et 1361 à monsieur Bernard CATALAN au prix de 35 € le m².
Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire est chargé par le Conseil de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2018 048-200057694-20180104-DE 2018_004-DE